



INSTITUTION

COVID-19 : accueils ouverts au public et organisation des services de la Ville

Retrouvez sur cette page l'ensemble des mesures prises par la Ville de Guérande en raison de la situation sanitaire.

Publié le 30 octobre 2020

Accueils ouverts au public :

Les services de la Ville de Guérande, les sites de l'Hôtel de Ville, de la Maison de la famille et du CCAS resteront ouverts au public, sous réserve des conditions sanitaires mises en place par les protocoles, et fonctionneront sur le même rythme que d'ordinaire. Le Centre Technique Municipal restera ouvert uniquement pour les livraisons.

Nous rappelons que les accueils téléphoniques de ces différents bâtiments publics sont également maintenus. Afin de réduire au maximum les déplacements, nous vous invitons à les contacter dans un premier temps. Voici un rappel des numéros de téléphone par service :

- › **Hôtel de Ville** : 02 40 15 60 40
- › **Maison de la Famille** : 02 40 15 10 50
- › **CCAS** : 02 40 24 99 57
- › **Police Municipale** : 02 40 42 99 04
- › **Centre Technique Municipal** : 02 40 15 60 90

Fermeture au public de certains bâtiments et salles :

La Porte Saint-Michel Musée de Guérande, l'École des Arts et du Patrimoine, le centre culturel Athanor et les services qui le composent (médiathèque, action culturelle, conservatoire de musique et cybercentre) seront fermés. Ainsi, tous les événements pilotés par ces structures sont annulés à compter du vendredi 30 octobre.

Il en va de même pour les salles municipales (salle polyvalente de Saillé, Salle des Perrières à Clis, salle Saint-Joseph à La Madeleine, etc.) et les espaces publics réservés pour des réunions ou rassemblements.

Sport :

Tous les équipements sportifs (salles de sports et complexes sportifs) seront fermés au public à partir du vendredi 30 octobre et jusqu'à nouvel ordre. Comme lors du premier confinement, il sera néanmoins possible de pratiquer une activité physique individuelle et de plein air mais dans un rayon d'un kilomètre autour de son domicile et sous couvert d'une attestation.

Enfance et Jeunesse :

Les écoles primaires et les restaurants scolaires restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé (port du masque obligatoire à partir de 6 ans, nettoyage et aération des locaux, limitation du brassage). La prise en charge périscolaire (multi accueils, accueils périscolaires et accueils de loisirs) est également maintenue selon les modalités habituelles (horaires et inscriptions via le Portail Famille).

- **Rentrée scolaire du 2 novembre 2020** : la rentrée scolaire se fera aux horaires habituels dans toutes les écoles.
- Les activités de l'Ecole Municipale des Sports sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Commerces :

Les commerces dits de « premières nécessités » restent ouverts. Les marchés du mercredi et du samedi sont maintenus en centre-ville (uniquement pour l'alimentaire). Afin de respecter les distanciations physiques, un filtrage sera fait à l'entrée des halles.

Parcs, jardins et cimetières :

Ils restent accessibles dans le respect de la limite de déplacement depuis son domicile. Quant aux cimetières, ils sont maintenus ouverts en raison de la période de la Toussaint.

Déplacements :

Des attestations permanentes sont en ligne pour les déplacements du domicile au travail ou du domicile à l'école. Pour les autres motifs, les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement.

Vous trouverez ces attestations sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou en version imprimées à l'Hôtel de Ville.

Les élus et agents territoriaux de la collectivité de Guérande mobilisent tous les moyens possibles pour faire face à cette situation sanitaire et en appellent à la bienveillance et à la solidarité collectives afin de créer au mieux la vie des



HOTEL DE VILLE
7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h